



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 33103

Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme des lycées. Il serait dommageable pour les élèves que les sciences de la vie et de la terre soient supprimées des enseignements fondamentaux de la classe de seconde. La culture générale, l'éveil des lycéens sont en jeu, mais aussi la dérive vers des apprentissages purement « utilitaires », qui nuirait forcément aux lycéens. Il souhaite donc connaître son intention sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33103

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8944

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10475